

GROUPE D'ETUDE DES ASSEMBLEES

UN SECOND BAPTEME ?

Printemps 1988

Pourquoi le problème se pose

Un certain nombre de membres (et même d'anciens) de nos communautés ont été baptisés comme enfants dans des Assemblées darbystes. Plusieurs ont demandé à être baptisés à nouveau, maintenant qu'ils appartiennent à des Assemblées pratiquant le baptême des croyants. Qu'en penser ?

D'autres ont été baptisés comme enfants dans l'Eglise réformée ou dans l'Eglise catholique et nous ont rejoints à la suite de tel ou tel cheminement spirituel leur ayant fait opter pour le type d'église que nous représentons. En général, ce qui choque leur église d'origine n'est pas tant ce changement d'appartenance ecclésiastique que le fait qu'ils puissent être "rebaptisés": elle le ressent comme un acte de sectarisme, comme un refus de notre part de reconnaître la validité de ce qui a été vécu dans son sein, voire même de la reconnaître comme église.

“ Il y a un seul baptême ” (Eph.4.5)

Toutes les églises chrétiennes tiennent fortement à cette affirmation confirmée par l'ensemble du Nouveau Testament: le baptême est un événement unique dans la vie du croyant. C'est le signe de la grâce accordée une fois pour toutes à un homme pécheur, et de son agrégation à l'Eglise du Christ, qui est une.

Selon la pratique du Nouveau Testament, le baptême est administré à des individus ayant confessé personnellement la foi en Jésus-Christ (Matth. 28.19; Mc 16.16; Ac. 2.38, 8.36ss, 16.14-15, 33-34 ...)

Cependant, dès la fin de l'Antiquité, la plupart des églises se sont mises à pratiquer le baptême des petits enfants¹.

La question à laquelle nous devons tenter de trouver une réponse n'est pas: dans quel type d'église un baptême peut-il être considéré comme valable ? mais: l'adhésion consciente du baptisé est-elle une condition indispensable à la validité de son baptême ? Ou en d'autres termes: le rite d'aspersion d'un être ni responsable ni même conscient de ce qui lui est fait peut-il ou non correspondre à ce que la Bible entend par baptême ?

Si l'aspersion d'un nouveau-né peut être qualifiée de baptême, l'immersion pratiquée sur la même personne devenue adulte ne peut être justifiée. A moins que, comme certains milieux le font aujourd'hui, on définisse cet acte comme une "confirmation par l'immersion du baptême reçu précédemment".

Si au contraire il manque à l'aspersion du nouveau-né un ou plusieurs éléments reconnus constitutifs de la doctrine biblique du baptême, le baptême d'un croyant ayant précédemment reçu l'aspersion est son premier baptême, et en aucun cas un "re-baptême", expression et réalité indéfendables bibliquement

Eléments constitutifs du baptême selon la Bible

(N.B.: il ne s'agit ici que d'un rappel condensé de ce que nous croyons avoir saisi d'essentiel, et non d'un exposé exhaustif sur la théologie du baptême ...)

En général, les textes bibliques considèrent le baptême et tout ce qu'il implique de façon globale, sans dissocier, comme nous le faisons souvent le signe (visible) de la réalité profonde (invisible) que ce signe exprime. Ils ne semblent pas non plus envisager la dispersion chronologique des différents éléments.

Le baptême réunit les éléments suivants.

1.- Don de Dieu.

Il est un signe visible donné par Dieu pour annoncer que l'unique moyen de notre salut est la mort et la résurrection de Jésus-Christ. Ce qui implique que le baptême témoigne de la priorité absolue de la grâce divine par rapport à toute démarche humaine.

Le baptême d'eau est le signe visible du baptême du Saint-Esprit que le Seigneur accorde à celui qui se repent et qui croit (I Co. 12.13; Ac. 10.47). (Nous nous bornons ici à écouter ce que dit l'Écriture, sans entrer dans les polémiques actuelles au sujet des manifestations qui accompagnent le baptême de l'Esprit et la place de ce baptême dans la vie du croyant).

Par son baptême, le croyant est incorporé à l'église visible, qui reconnaît par là le signe de son intégration au Corps de Christ (Gal. 3. 26-28).

2.- Réponse de l'homme.

En demandant le baptême, l'homme confesse sa foi au Christ mort et ressuscité pour lui, et déclare recevoir le salut par la grâce.

Il affirme rompre avec son ancienne manière de vivre et s'engager dans une vie nouvelle par le Saint-Esprit qui lui communique les effets de l'oeuvre du Christ (I Pi. 3.21).

Il déclare appartenir désormais à l'Eglise de Jésus-Christ.

Cette double dimension "don de Dieu" - "réponse de l'homme" exprime la réalité d'une alliance entre deux partenaires, Dieu d'abord par sa grâce souveraine, l'homme ensuite par l'humble accueil de sa foiⁱⁱ.

L'immersion, qui évoque un ensevelissement et la naissance à une vie nouvelle (Rom. 6.3ss), est la seule pratique qui illustre de façon explicite les éléments essentiels signifiés par le baptême.

L'aspersion d'un nourrisson est-elle un baptême ?

Dans le baptême de l'enfant, certains des éléments cités sont présents: l'annonce du salut en Christ mort et ressuscité, l'accent sur la priorité de la grâce par rapport à toute

démarche ou expérience humaines, l'accueil par l'église de tous ceux pour qui le Christ a donné sa vie.

En revanche, d'autres éléments essentiels sont absents: la confession publique de la foi, la repentance (conversion) personnelle et l'accueil de la vie nouvelle, l'engagement dans l'église. C'est une alliance que l'un des partenaires n'est pas apte à contracter consciemment, et qui ne saurait donc être valide.

Le caractère incomplet de cet acte est d'ailleurs mis en évidence par ceux qui le pratiquent, puisqu'ils insistent sur la nécessité de la confirmation, une fois le baptisé devenu apte à répondre à la grâce par une foi personnelle.

Amputée des éléments constitutifs que nous venons de mentionner, l'aspersion du nourrisson ne nous paraît pas conforme au baptême biblique. Sa pratique est suspecte de ritualisme - car elle est censée être efficace indépendamment de l'attitude envers Dieu de celui qui en bénéficie; si elle assimile le baptême à la circoncision (tendance calviniste), elle confond l'Alliance Nouvelle, alliance de l'Esprit, avec l'Alliance Ancienne selon la chair; elle a même longtemps été sous-tendue, dans le catholicisme, par une doctrine que nous ne saurions partager: le baptême serait le moyen de "laver" l'enfant du péché originel hérité - ce qui impliquerait qu'un petit enfant non baptisé demeure sous le jugement de Dieu.

En outre, enseigner que la réalité signifiée par le baptême (résurrection avec Christ à une vie nouvelle, réception du Saint-Esprit, agrégation au Corps de Christ) est donnée sitôt après sa naissance à une personne qui n'en est pas consciente comporte un grave danger: un tel "baptisé" risque de ne pas se sentir concerné par un appel à la repentance. Son baptême pourrait même devenir un véritable "vaccin" contre la conversion et représenter une assurance illusoire devant Dieu. Cette dernière considération va fortement influencer notre approche de l'évangélisation - donc du message que nous adressons aux hommes pour les appeler au salut. Elle a souvent des conséquences importantes quant à la conception de l'Eglise (de professants ou de multitude).

Enfin, et paradoxalement, alors que cette antériorité du " baptême-signes de l'oeuvre de Dieu " par rapport à la " confirmation-expression de la réponse de l'homme " semble faire triompher le caractère inconditionnel de la grâce face à toute contribution humaine, la coupure chronologique qu'elle entraîne donne à la confirmation séparée du baptême un aspect très volontariste.

Le baptême des croyants n'est pas exempt de risques de déviation

Tout d'abord, il peut être pratiqué pour des motifs infondés.

- Besoin subjectif de recevoir des forces spirituelles nouvelles ou de marquer une étape dans le progrès de la piété. On retombe alors curieusement dans une sorte de ritualisme, le baptême devenant un moyen d'obtenir une intervention divine. Et puis, il n'y aurait aucune raison de ne pas le répéter à plusieurs reprises au cours de l'existence - ce qui le dépouillerait de toute signification.

- Soupçon à l'égard de la fidélité ou de l'orthodoxie du ministre qui avait baptisé l'enfant ou de l'église au sein de laquelle il a été pratiqué, ou encore absence, supposée ou réelle, de foi véritable chez les parents. A partir de quel stade pourrions-nous nous permettre

de juger tel ou tel ministre, telle ou telle église, etc.? Et surtout sur quelles bases bibliques pourrions-nous nous appuyer pour affirmer que la validité du baptême dépend de ces données ?

- Forme extérieure du baptême: insuffisance de l'aspersion, seule l'immersion étant un baptême au vrai sens du terme. Certes, l'aspersion pèche en ne conservant pas le symbolisme très parlant de l'ensevelissement - résurrection avec Christ. Mais l'aspect formel ne saurait conditionner une réalité spirituelle. Une bouchée de pain et une gorgée de vin, dans le cas de la Cène, ont aussi singulièrement amenuisé le symbolisme du repas.

Dans la pratique, la principale déviation à laquelle s'expose la tendance "baptiste" est de surestimer la part de l'homme, la qualité de ses expériences et de ses connaissances, le stade auquel il est parvenu dans son itinéraire spirituel et les garanties de persévérance qu'il offre. On remarque ce risque de subjectivisme lors de certaines cérémonies de baptêmes où les candidats, en rendant témoignage, racontent leurs expériences passées plus qu'ils ne confessent Jésus-Christ, dans les termes de la foi qu'ils partagent avec toute l'Eglise.

Dans le cas de familles engagées dans la foi où des enfants accueillent l'Évangile dès leur plus jeune âge, le moment le plus opportun pour leur baptême (avant, pendant, après la crise de l'adolescence ?) n'est pas facile à fixer et à conseiller.

Ainsi, on rencontre des abus et des difficultés dans la pratique du côté baptiste comme du côté pédobaptiste. Mais notre position doit se laisser déterminer par l'enseignement des Écritures, sans que notre interprétation des textes bibliques se laisse infléchir par une réaction contre les défaillances ou les extrémismes que l'on rencontre de part ou d'autre.

Application pratique à la vie ecclésiale

Il faut au préalable rappeler que nous nous trouvons face à une situation de pluralisme ecclésiastique que le N.T. n'envisage pas. Il n'est donc pas surprenant que nous ne trouvions pas de consigne biblique directement applicable à certains cas que nous rencontrons aujourd'hui.

1.- Lorsqu'un adulte professant la foi reconnaît que l'aspersion qu'il a reçue comme enfant n'est pas un baptême, il n'y a pas de raison de lui refuser le baptême, qui sera pour lui un premier et unique baptême (cf. Ac. 19.1-7, où un élément constitutif manquait). Cette pratique nous paraît la plus cohérente avec notre doctrine du baptême.

2.- Dans les cas où une personne est convaincue d'avoir été réellement baptisée par l'aspersion dans son enfance, il vaut mieux, pour des raisons pastorales, respecter cette conviction plutôt que de chercher à faire pression et de créer un problème, pour elle et souvent aussi pour sa famille. En effet, si cette personne déclare accueillir pleinement dans une foi personnelle la réalité signifiée par le baptême telle que la Bible la présente, la question formelle doit être reconnue comme secondaire, et il ne nous paraît pas justifié de provoquer à cet égard des controverses, incompréhensions et ruptures autrement plus graves qu'une pratique lacunaire du baptêmeⁱⁱⁱ. Cette ouverture ne nous

empêchera nullement de continuer à enseigner que la seule pratique du baptême que nous croyons en accord avec l'Écriture est celle du baptême des croyants.

Dans tous les cas, il faut éviter de faire d'une cérémonie de baptême un instrument de polémique ecclésiastique et un sujet de division. Notre responsabilité est d'enseigner ce qui nous paraît la façon biblique d'administrer le baptême, et non pas de juger autrui. La fermeté quant à la doctrine du baptême doit s'accompagner, lorsqu'il s'agit de son application pratique, de l'attitude accueillante et ouverte commandée par Romains 14 et 15.1-7. Ainsi, une attitude positive nous poussera à nous réjouir de toutes les marques de foi, de prière, d'annonce du salut par grâce que nous pourrions reconnaître chez ceux qui (parents ou église) ont présenté l'enfant à Dieu en pratiquant sur lui l'aspersion.

Lorsque nous baptiserons ceux qui ont reçu l'aspersion, nous sommes invités à présenter ce baptême comme un accomplissement et une réalisation plus pleine de ce qu'annonçaient et espéraient une autre église et les parents au moment où le baptisé est venu au monde. Le baptême sera alors exaucement, et non rejet de ce qui a été fait précédemment dans la foi.

Certains vont même jusqu'à pratiquer une "confirmation par l'immersion". Nous ne saurions recommander cette pratique, car elle est dépourvue de base biblique. Mais nous pouvons comprendre qu'elle permette à d'aucuns de vivre une dimension qui a manqué à leur baptême comme enfants, sans pour autant disqualifier ce dernier.

Nous sommes aussi invités à approfondir plus que nous ne l'avons fait jusqu'ici la question de la place de l'enfant dans la vie de l'Église et, dans la mesure où elle se pratique, la signification de la présentation des enfants au Seigneur dans le cadre de l'Église. En rappelant ainsi la grâce prévenante de Dieu qui aime les enfants et forme à leur égard un projet de vie et de salut, nous reconnaissons la nécessité de cheminer avec leurs parents de manière au moins aussi approfondie que le font d'autres serviteurs de Dieu avec les fidèles de leur Église dont ils baptisent les enfants.

Déontologie

Il arrive que des relations confiantes avec des églises pratiquant le baptême des enfants soient sérieusement perturbées lorsqu'elles apprennent que nous baptisons des personnes à qui elles ont administré l'aspersion dans leur enfance. Le but du texte qui précède est de contribuer à dissiper autant que possible, sinon les divergences, du moins les malentendus, et d'éliminer certains faux problèmes en clarifiant notre position dans une attitude de respect à l'égard de ceux qui en ont une autre. Cette attitude doit aussi s'exprimer par un souci de loyauté dans diverses situations concrètes que nous pouvons rencontrer. Le G.E.A. a tenté d'en décrire quelques-unes en conclusion, en suggérant dans chaque cas l'attitude qui paraît conforme à ce souci de loyauté fraternelle.

1. a) Baptême d'une personne adulte (majeure) qui a demandé son admission dans la communauté en provenance d'un autre milieu: il nous semble important que cette personne annonce son départ à sa communauté d'origine.

b) S'il s'agit d'une personne mineure, même situation que sous a), il nous semble important que les anciens demandent un entretien avec les parents de cette personne.

2. Baptême dans le cadre d'une hospitalité baptismale demandé par un chrétien appartenant à une autre communauté: il nous semble important que les anciens prennent contact avec le pasteur ou l'autorité concernés pour une information et un partage suivant la réaction rencontrée. Le présent document pourrait dans un tel cas tenir lieu de référence utile.

Etendre la démarche aux parents s'il s'agit d'une personne mineure.

3. Baptême dans le cadre d'une hospitalité baptismale demandé par un pasteur à l'une de nos communautés, pour une personne extra-locale (sans lien avec son église): ce baptême nous semble possible dans la mesure où cette personne est réellement prise en charge avant et après celui-ci.

4. Baptême dans le cadre d'une hospitalité baptismale demandé par un ministre pour l'un de ses paroissiens: ce baptême nous semble possible vu la demande et la prise en charge.

ⁱ La première mention explicite (et polémique) chez les Pères de l'Église au sujet du baptême des enfants est due à Tertullien (155-220 env.). Origène et Cyprien (milieu 3^e siècle) sont, eux, favorables au baptême des enfants. Mais c'est avec saint Augustin (354-430) qu'apparaît la première justification théologique du pédobaptême comme moyen d'effacer le péché originel.

ⁱⁱ Cette double dimension est reconnue par les réformateurs. La *Confession d'Augsbourg* (1530) dit des sacrements qu'ils ont été institués "pour être des signes et des témoignages de ta volonté divine à notre égard, en vue de susciter et d'affermir par là notre foi; ils exigent donc également la foi, et l'on en fait un bon usage dès lors qu'on les reçoit avec foi et que par eux, on affermit la foi." (art. XIII)

Calvin s'exprime ainsi: "Un sacrement est un signe extérieur par lequel Dieu scelle en nos consciences les promesses de sa bonne volonté envers nous, pour soutenir la faiblesse de notre foi, et par lequel, à notre tour, nous rendons témoignage, tant devant lui et les anges que devant les hommes, que nous le tenons pour notre Dieu." (*Institution*, IV, 14, 1).

ⁱⁱⁱ Emile Guers, un des fondateurs des Assemblées au début du XIX^e s., s'exprime ainsi: "Il y a une seule différence entre les baptistes et les pédobaptistes: que les pédobaptistes disent qu'il faut sceller par le baptême ceux qui ont la promesse, et les baptistes, seulement ceux qui le reçoivent. Si avec cette seule différence, nous ne pouvons pas vivre ensemble, nous ne méritons pas d'être appelés enfants de Dieu."